

du mardi 16 décembre 2014

Subvention au CCAS

Le conseil municipal a voté un complément de subvention au Centre communal d'action sociale (CCAS). Après les 900 000 euros octroyés le 28 avril, 107 450 euros sont apportés en plus. Soit au total **1 007 450 euros au CCAS pour 2014**. Unanimité

Séjour au ski

Un **séjour en Savoie** est organisé par le service municipal de la jeunesse **du 28 février au 7 mars 2015** avec l'Association Loire Plus domiciliée à Vouvray. **Douze jeunes** y participeront. Le **coût** du séjour est de **1000 euros par jeune, 700 euros seront à la charge de la ville et 300 euros à la charge des familles**. Ce tarif comprend le transport, l'hébergement en pension complète, la location du matériel de ski, les activités annexes, l'assurance et l'encadrement. Votes : 4 Contre (UMP)

Vente d'un bien

La ville décide de vendre à Isabelle Landeau et Ahmed Khouda un bien situé 86 rue Gabriel-Péri au prix de 70 000 euros. Votes : 2 Abstentions (ARIAL- EELV)

Nouveaux logements rue Gabriel-Péri

La ville autorise la SCCV Gabriel-Péri à déposer une demande de permis de construire afin de réaliser un programme de sept logements de type 2 sur des terrains situés au 90 rue Gabriel-Péri. Votes : 2 Abstentions (ARIAL-EELV), 2 Contre (UMP)

Préemption d'un bien

Pour l'année 2014, un bien appartenant à M. Voisin a été préempté rue des Ateliers pour 110 000 euros dans le cadre du programme local de l'habitat de l'agglomération tourangelle. Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire.

Location de garages

Le conseil accepte de **louer des garages** situés sur le **parking Pierre-Curie** pour un loyer mensuel de 60 euros à M. et Mme Bosso, Laurent Carroi, Camille David, Marie-France Gouzy et Patricia Yvard. Votes : 4 Abstentions (2 PS, 2 Arial-EELV)

Régie municipale de l'eau

L'un des **objectifs** de la régie municipale de l'eau est d'avoir la capacité de **réaliser des travaux d'investissement** nécessaires à la bonne qualité du service, sans que le prix de l'eau n'augmente pour le consommateur. Les orientations budgétaires 2015 vont dans le sens de cet objectif avec la prévision de réalisation d'investissements importants et une tarification identique à celle fixée pour les exercices 2013 et 2014. **La ville n'augmentera pas le prix de l'eau en 2015**. Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et le débat d'orientations budgétaires 2015 ne donne pas lieu à vote.

Place Maurice-Thorez

Les différents apports financiers pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Maurice-Thorez ont été approuvés par le conseil municipal. **Le montant total des travaux est estimé à 2 110 493 euros** dont 1 148 096 euros (54%) par Tour(s) Plus, 580 222 euros (27%) par la ville, 318 400 euros (15%) par la Région et 63 775 euros (3%) par l'État dans le cadre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Votes : 7 Abstentions (UMP, Arial-EELV, NPA)

Collecte des déchets aquatiques

Tour(s)Plus a fait l'acquisition de matériels destinés au **ramassage des déchets flottants sur les plans d'eau et sur les cours d'eau**. Il s'agit de collecter les déchets et les débris végétaux flottants, les plantes aquatiques envahissantes. La ville accepte le règlement de mise en commun, à titre gratuit, de ces matériels. Unanimité

Diagnostiques énergétiques des bâtiments

Tour(s)Plus et le **Conseil Général** sont engagés dans une démarche de **diminution des consommations d'énergie** dont le secteur du bâti représente près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre. Un **audit énergétique** va être réalisé auprès de la **salle de danse de la rue Pierre-Curie** et du **bâtiment administratif du centre technique municipal**. La ville versera

581,80 euros sur une dépense globale de 2 909 euros, à Tour(s)Plus pour la mise en place de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'un contrat de performance énergétique. 1745 euros seront également pris en charge par l'ADEME et 581,81 euros par Tour(s)Plus. Votes : 2 Abstentions (Arial-EELV)

Ouverture d'un chemin de randonnée

A l'occasion du 1700^e anniversaire de la naissance de Saint-Martin, un **"chemin de Saint-Martin"**, est aménagé entre le Col du Petit Saint-Bernard et Chinon. **Une partie de cet itinéraire traversera Saint-Pierre-des-Corps**, au niveau du chemin rural n°18, **en bord de Cher**. Afin que le chemin obtienne les labels de la Fédération française de randonnée et celui des itinéraires culturels européen, la ville doit inscrire le chemin rural n°18 au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées et à celui des Espaces sites et itinéraires. Unanimité.

Antennes de téléphonie mobile

Les conventions concernant l'installation des antennes pour la téléphonie mobile de la société Orange sur les châteaux d'eau des Sablons et de la Rabaterie arrivent à leur terme.

Une nouvelle convention définissant les conditions d'occupation prendra effet le 1^{er} janvier 2015. Orange s'acquittera d'une redevance annuelle de 6415 euros par site. Plus d'informations concernant la mesure des incidences de ces antennes sur le site de Tour(s)Plus : www.agglo-tours.fr ou directement en tapant <http://urlz.fr/12Ew> Votes : 3 Contre (Arial-EELV, NPA)

précision : les tarifs des locations des salles associatives pour 2015, votés en conseil municipal lundi 10 novembre 2014 ont été inscrits dans Clarté de décembre. Les salles d'associations du passage Chabrier restent gratuites pour les associations corpopétrusiennes, le tarif de 50€ par utilisation concerne les associations hors Saint-Pierre.